PROGRAMME D’ACCOMPAGNEMENT ET DE CERTIFICATION

**MATIÈRE VERTE**

D’ENVIRONNEMENT JEUNESSE

Politique environnementale

Nom de l’école

Indiquer la date d’adoption de votre politique

Ajouter le logo de votre école

**Table des matières**

[À propos de la politique environnementale 3](#_Toc70443756)

[Consignes 3](#_Toc70443757)

[1. Préambule 4](#_Toc70443758)

[2. Définitions 4](#_Toc70443759)

[3. Champs d’application 5](#_Toc70443760)

[4. Principes directeurs 6](#_Toc70443761)

[5. Objectifs généraux 6](#_Toc70443762)

[6. Champs d’intervention et engagements 7](#_Toc70443763)

[Éducation relative à l’environnement et à l’écocitoyenneté 7](#_Toc70443764)

[Gestion des matières résiduelles 8](#_Toc70443765)

[Mobilité durable 8](#_Toc70443766)

[Contact avec la nature 8](#_Toc70443767)

[Santé et alimentation 8](#_Toc70443768)

[Réduction et maîtrise de la consommation d’énergie 8](#_Toc70443769)

[Achats responsables 8](#_Toc70443770)

[Autres domaines d’intervention 8](#_Toc70443771)

[7. Comité environnemental 9](#_Toc70443772)

[8. Rôles et responsabilités 9](#_Toc70443773)

[9. Entrée en vigueur et révision 9](#_Toc70443774)

# À propos de LA POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

Une politique est un engagement adopté par la direction, par le conseil d’établissement ou par le comité environnemental identifiant les principes que l’école ou le comité environnemental entend respecter afin que l'ensemble de ses activités favorise la protection de l'environnement, le bien-être de sa communauté ainsi que la conservation des ressources. Une politique environnementale permet d'identifier les grandes orientations de l’école ou du comité environnemental dans les domaines environnementaux, sociaux, économiques et culturels. Elle indique également les principaux champs d'intervention, que ce soit au niveau de la gouvernance responsable ou encore de l’éducation relative à l’environnement.

# Consignes

Cet outil a été développé pour les écoles du programme d’accompagnement et de certification d’ENvironnement JEUnesse. À partir du niveau 3, les écoles doivent élaborer et adopter une politique environnementale s’appliquant soit à l’ensemble de l’école, soit uniquement au comité environnemental. Ce canevas vise à aider le comité environnemental de l’école dans sa démarche.

Le canevas est entièrement personnalisable. Les consignes et les exigences relatives à chaque section de la politique environnementale sont indiquées en **BLEU**. Quant aux questions à vous poser pour orienter vos réflexions, elles sont indiquées en **VERT**. N’oubliez pas de supprimer ces éléments de votre politique finale.

# 1. Préambule

Le préambule explique le contexte dans lequel s’inscrit l’adoption de la politique et les raisons pour lesquelles l’école ou le comité adopte une politique environnementale.

Pensez à présenter les éléments suivants dans le préambule de votre politique environnementale :

* Un aperçu de la situation environnementale de l’école ;
* Un bref historique de l’implication environnementale de votre école ;
* Une présentation de votre comité environnemental, de ses actions et de sa mission ;
* De grandes orientations stratégiques pour votre école ;
* Les raisons qui ont motivé votre école ou votre comité à se doter d’une politique environnementale ;
* Etc.

Exemple de préambule : L’école de l’Exemple est située dans [l’arrondissement, la MRC, la ville, etc.], à proximité de […]. En 2004, l’école de l’Exemple a créé son comité vert, qui a pour mission de « promouvoir et de mettre en place des projets environnementaux à l’école, de favoriser la sensibilisation des élèves aux enjeux environnementaux et de former les élèves et le personnel afin qu’ils deviennent des écocitoyens et écocitoyennes ». À travers les années, le comité vert a réalisé plusieurs activités éducatives, dont la création d’un jardin collectif, l’organisation de la semaine de la Terre et l’instauration du compost.

À moyen terme, l’école souhaite agir pour une éducation relative à l’environnement partagée au sein du personnel, une alimentation plus saine et plus respectueuse de l’environnement, pour une mobilité plus active de sa communauté, de même que pour une gestion écologique des déchets.

Au cours de l’année scolaire 2023-2024, l’école a adhéré au programme d’accompagnement et de certification Matière verte d’ENvironnement JEUnesse afin de consolider sa démarche en environnement. L’école s’est notamment engagée à se doter de bases solides en éducation relative à l’environnement et à adopter des pratiques de gestion écologiquement saines, justes et pérennes. C’est dans ce contexte que l’école se dote cette année de sa première politique environnementale. Cette politique permettra à l’école de définir les grands objectifs environnementaux qui lui permettront de contribuer à la formation des élèves au sein d’une école écocitoyenne.

Voici quelques questions à vous poser pour orienter votre réflexion :

* Est-ce que l’école a déjà une politique environnementale ? Si oui, depuis combien de temps ? Quels changements sont survenus depuis son adoption ? Cela peut être à l’échelle locale (changement dans l’école, nouveaux projets environnementaux) ou à plus grande échelle (objectifs gouvernementaux, avancées scientifiques, accords internationaux).
* Si l’école n’a pas déjà une politique environnementale, pourquoi voulons-nous nous doter d’une telle politique environnementale ? Quelles sont nos aspirations ?

# 2. Définitions

Il est important de définir les termes clés utilisés dans l’énoncé de la politique et qui sortent parfois du langage courant. Vous pouvez présenter votre définition de l’éducation relative à l’environnement (ÉRE), de la gestion durable ou développement durable, du comité environnemental, de la hiérarchie des 3RV-E (réduction, réemploi, recyclage, valorisation et élimination), de l’écocitoyenneté, etc.

Exemples de définitions :

* **3RV-E**: L’expression « 3RV-E » est une abréviation des mots suivants : réduction à la source, réemploi, recyclage, valorisation et élimination. C’est une façon de prioriser nos actions pour gérer nos matières résiduelles de façon à maximiser l’impact positif de nos gestes.
* **Éducation relative à l’environnement** : Dimension de l’éducation fondamentale qui concerne toute forme d'éducation qui a trait au rapport à l'environnement. Plus qu’une éducation *au sujet de* ou *à propos de* l’environnement, c’est aussi une éducation *dans*, *par* et *pour* l’environnement. À travers trois perspectives complémentaires, elle vise à contribuer à l’amélioration de la qualité de l’environnement, à favoriser le développement intégral des personnes et des groupes sociaux, de même qu’à offrir des pistes pour l’amélioration de la pédagogie.
* **Communauté de l’école** : Comprend le personnel de l’école, les élèves et les membres de la direction.
* **Écologisation** : L’action de rendre conforme aux principes de l’écologie. Ainsi, l’écologisation permet de tirer les apprentissages de la discipline de l’écologie pour les intégrer à nos pratiques, notamment éducatives ou de gestion, et à nos visions du monde.
* **Société écocitoyenne :** Les membres d’une société écocitoyenne comprennent collectivement les enjeux associés au vivre-ensemble entre les humains et les autres formes de vie (comme la crise climatique, la perte de la biodiversité, les inégalités sociales, etc.) au sein d'un environnement commun et s'appuient sur différentes sources de savoirs dont les connaissances traditionnelles et autochtones, les savoirs scientifiques et citoyens pour ce faire. Il s’agit d’une société capable de mettre en place les conditions matérielles, sociales et institutionnelles permettant aux personnes citoyennes de réfléchir de manière critique aux possibilités d’action et de co-construire l’agir collectif qui leur correspond le mieux dans une perspective transformatrice de justice sociale et environnementale.

Voici quelques questions à vous poser pour orienter vos réflexions :

* Quels sont les termes clés abordés dans la politique et comment les définissez-vous à votre école ?
* Comment les parties prenantes de l’école perçoivent-ils les différentes thématiques environnementales abordées dans la politique ?
* Pour chaque terme clé abordé, est-ce que nous nous basons sur une définition déjà existante ou est-ce que nous avons plutôt notre propre définition du terme ?

# 3. Champs d’application

Déterminez auprès de qui et auprès de quel(s) établissement(s) ou fournisseur(s) s’applique la politique. Voici des exemples de membres de la communauté : les élèves ; le comité environnemental, la direction, le personnel enseignant, les personnes employées, les ressources matérielles, le conseil d’établissement.

Voici un exemple de formulation : Cette politique s’applique à tous les établissements de [nom de l’école]. Le personnel, les élèves et les membres de la direction engagés dans les activités de l’école y sont assujettis. Les fournisseurs seront invités à prendre connaissance de la politique et à la respecter.

Voici quelques questions à vous poser pour orienter vos réflexions :

* À qui s’adresse cette politique environnementale ? Qui est concerné par celle-ci ?
* Comment les membres de la communauté concernés par la politique environnementale peuvent contribuer aux objectifs et aux engagements ciblés par la politique environnementale ?

# 4. Principes directeurs

Indiquez dans cette partie les grands principes directeurs sur lesquels votre politique sera fondée. Énoncez les principes sur lesquels s’appuie le choix des orientations en matière d’environnement.

Nous vous suggérons fortement d’intégrer l’ÉRE dans vos principes directeurs puisqu’il s’agit d’un principe structurant et transversal qui est à la base du programme. En tant qu’établissement d’éducation, il est pertinent d’accorder une place particulière aux approches pédagogiques et à la formation afin d’inciter les élèves et le personnel à devenir des personnes actrices de changement.

Le Ministère de l’Éducation recommande fortement de s’appuyer sur les 16 principes de la *Loi sur le développement durable* et propose des actions adaptées au milieu de l’éducation qui s’inscrivent dans ces objectifs :

1. Accès au savoir et à l’information ;
2. Santé et qualité de vie ;
3. Protection de l’environnement ;
4. Production et consommation responsables ;
5. Ef­ficacité économique ;
6. Protection du patrimoine culturel ;
7. Équité sociale ;
8. Participation et engagement ;
9. Prévention ;
10. Précaution ;
11. Subsidiarité ;
12. Partenariat ;
13. Préservation de la biodiversité ;
14. Production et consommation responsables ;
15. Internalisation des coûts ;
16. Pollueur payeur.

Voici quelques questions à vous poser pour orienter votre réflexion :

* Quelles sont les priorités de l’école en matière d’environnement ? N’hésitez pas à vous référer au diagnostic initial complété dans le cadre du niveau 1 du programme.
* Souhaitons-nous nous inspirer de lois ou d’objectifs internationaux pour cibler les principes directeurs de la politique environnementale ? Si oui, lesquels correspondent le plus à la réalité de l’école ?
* Y a-t-il des politiques ou des plans d’actions élaborés par l’école qui pourraient être complémentaires à la politique environnementale ?

# 5. Objectifs généraux

Définissez les objectifs généraux visés par la politique. Vos objectifs généraux doivent rester larges, ne pas trop entrer dans les détails et ne pas prendre la forme d’actions ou de moyens à réaliser. Ces objectifs peuvent correspondre à chacun des champs d’application déterminés à la section 3.

Exemple : l’adoption de la politique environnementale permet d’atteindre les objectifs suivants :

* Déterminer les rôles et responsabilités à l’égard de l’environnement (gestionnaires, personnel enseignant, élèves, conseil d’établissement, parents, etc.) ;
* Définir le cadre de référence à l’intérieur duquel se situent les actions de l’établissement en faveur de la protection de l’environnement ;
* Définir les attitudes et les pratiques éducatives favorables à l’écocitoyenneté ;
* Définir un cadre d’analyse permettant d’évaluer les pratiques adoptées ;
* Définir les pratiques à privilégier pour réduire l’impact environnemental de l’école ;
* Faire connaitre les principes qui guident la prise de décisions, les actions et les relations, dans le respect de sa mission et de ses valeurs ;
* Définir les responsabilités des différentes instances à qui s’applique la politique et les associer à son application ;
* Énoncer les principaux champs d’intervention en matière d’environnement afin de guider l’établissement dans l’élaboration de plans d’action ;
* Accroître progressivement la culture axée sur la protection de l’environnement dans les actions des membres de l’établissement.

Voici quelques questions à vous poser pour orienter votre réflexion :

* Pourquoi souhaitons-nous atteindre ces objectifs ? Sont-ils cohérents avec les champs d’application et les principes directeurs ? Sont-ils cohérents avec les autres objectifs de l’école ?
* Quels sont nos besoins spécifiques pour atteindre ces objectifs ? Ces besoins se trouvent-ils à portée de main de l’école ?
* Quels sont les freins potentiels qui nous empêcheraient d’atteindre nos objectifs ?

# 6. Champs d’intervention et engagements

Cette section précise les champs d’intervention qui seront utilisés pour mettre en application la politique ainsi que la façon dont ils se traduiront concrètement. Au regard des principes directeurs choisis, définissez les engagements que vous allez prendre pour atteindre vos objectifs. Attention, il ne s’agit pas d’un plan d’action. Les énoncés des engagements doivent rester généraux. Certains peuvent préciser au besoin les actions, tout en gardant en tête que votre politique doit être pérenne dans le temps.

Voici quelques exemples de champs d’intervention et d’énoncés par thématique :

### Éducation relative à l’environnement et à l’écocitoyenneté

Exemple : L’école souhaite qu’un nombre croissant d’activités d’enseignement et d’apprentissage soient situées (ou contextualisées) au regard des réalités environnementales (ou socio-écologiques) et en favorisant un esprit critique :

* Sensibiliser la communauté de l’école aux enjeux environnementaux par des activités d’animation (expositions thématiques, conférences, débats, mise en valeur des initiatives et des pratiques innovatrices en matières environnementales, etc.) ;
* Conscientiser les membres du personnel aux impacts environnementaux liés à leur travail et aux services fournis ;
* Diffuser de l’information sur les conséquences environnementales de certaines des activités de l’école et sur les mesures prises pour minimiser ces mêmes conséquences ;
* Intégrer les enjeux environnementaux pertinents au programme éducatif de l’école.

Note : L’éducation au développement durable est reconnue par ENvironnement JEUnesse comme une composante de l’éducation relative à l’environnement.

### Gestion des matières résiduelles

Exemple : Tendre vers un objectif zéro déchet ou vers la carboneutralité en optimisant l’utilisation des ressources et en réduisant l’impact environnemental, et ce, en appliquant les principes des 3RV-E dans toutes nos sphères d’activités.

### Mobilité durable

Exemple : Réduire et compenser les émissions de gaz à effet de serre en favorisant l’adoption de pratiques de transport actifs et collectifs pour les déplacements du personnel et des élèves, que ce soit pour accéder dans le cadre des déplacements domicile-école ou les sorties extérieures avec les élèves, tout en favorisant un mode de vie sain.

### Contact avec la nature

Exemple : L’école adhère à l’idée que le contact entre les élèves et la nature est primordial et doit faire partie intégrante de son développement physique et mental. Pour ce faire, l’établissement priorise les activités en nature et incite le personnel à accroitre ce lien et à être actif pour générer de saines habitudes de vie.

### Santé et alimentation

Exemple : L’école s’engage à promouvoir la saine alimentation et à s’approvisionner le plus possible en aliments locaux, biologiques et équitables.

### Réduction et maîtrise de la consommation d’énergie

Exemple : Faire des choix éclairés en matière de sources d’énergie, de technologies et de protocoles d’utilisation des technologies de manière à réduire au minimum la consommation de ressources énergétiques dans le respect des besoins de toutes les personnes.

### Achats responsables

Exemple : Favoriser, par les directives d’achats écoresponsables, les produits peu dommageables pour l’environnement physique et social, réellement nécessaires, réutilisables et recyclables. Sensibiliser les fournisseurs à la protection de l’environnement et les encourager à réduire les impacts environnementaux de leurs produits.

### Autres domaines d’intervention

Voici une liste non exhaustive d’autres domaines d’intervention possible : préservation et valorisation de l’eau ; aménagement des espaces extérieurs ; éveil culturel ; bien-être ; et qualité de l’air.

Voici quelques questions à vous poser pour orienter vos réflexions :

* Quelles thématiques environnementales souhaitons-nous cibler pour élaborer les champs d’intervention de la politique environnementale ?
* Les champs d’intervention choisis sont-ils pérennes ?
* Y a-t-il des liens entre les principes directeurs et les champs d’intervention de la politique environnementale ?

# 7. Comité environnemental

Décrivez la composition (types de membre, et non pas les noms des personnes), les rôles et les responsabilités du comité environnemental. Vous pouvez vous fier au tableau de composition du comité environnemental disponible dans le rapport d’activité du programme.

Voici quelques questions à vous poser pour orienter vos réflexions :

* Quels sont les rôles et responsabilités du comité environnemental de notre école ?
* Quelles parties prenantes de la communauté de l’école sont représentées au sein du comité environnemental (élèves, direction, personnel enseignant, conciergerie, etc.) ?

# 8. Rôles et responsabilités

Indiquez qui sera responsable de la mise en œuvre et de la promotion de la politique environnementale dans l’école ou au sein du comité.

Cette partie doit aussi préciser les modalités plus techniques : rôle du personnel enseignant, des élèves, des personnes employées, de la direction, etc.

Questions à vous poser pour orienter vos réflexions :

* Comment se déroulera le processus d’application et de promotion de la politique environnementale auprès de la communauté de l’école ou au sein du comité ? Qui sera responsable de ce processus ?
* Quels sont les rôles de chaque membre de la communauté de votre école ou de votre comité en lien avec la politique environnementale ?

# 9. Entrée en vigueur et révision

Indiquez la date exacte à laquelle la politique est entrée en vigueur au sein de l’organisation et prévoyez un mécanisme de révision ou de mise à jour (environ aux 5 ans).

Exemple : La présente politique a été adoptée par la direction de l’école le 1er septembre 2024. Elle entre en vigueur au moment de son adoption. La politique environnementale sera évaluée, révisée et mise à jour par le comité environnemental tous les cinq ans.

Questions à vous poser pour orienter vos réflexions :

* À quelle fréquence souhaitons-nous réviser la politique environnementale ?
* Quels éléments devront être considérés lors de la révision de la politique environnementale pour déterminer si celle-ci est toujours d’actualité ?